



EMC

4^e - Thème 1

L'État de droit et les libertés

Prénom :

Classe :

Liberté individuelle : liberté qui concerne une personne seule (choisir sa religion, circuler, se marier).

Liberté collective : liberté qui s'exerce à plusieurs (manifester, créer une association, faire grève).

Ordre public : ce que l'État doit protéger pour que chacun vive en paix ; il comprend la sécurité, la tranquillité, la salubrité et le respect de la dignité.

Dignité de la personne : le respect dû à tout être humain ; on ne peut pas traiter une personne comme un objet.

État de droit : une société où tout le monde, même l'État, doit respecter la loi.

Hiérarchie des normes : le classement des règles, de la plus importante (la Constitution) jusqu'aux lois et aux autres textes.

Justice : l'institution indépendante qui fait respecter le droit et règle les conflits.

Liberté de conscience : la liberté de croire ce que l'on veut, ou de ne pas croire.

Laïcité : principe qui sépare les religions et l'État et garantit à chacun la liberté de croyance.

Dérive sectaire : quand un groupe ou une personne manipule et met quelqu'un sous emprise au point de lui faire du mal ; c'est puni par la loi.

*L'État s'établit davantage tous les jours, à côté, autour, au-dessus de
chaque individu pour l'assister, le conseiller et le contraindre.*

Alexis de Tocqueville

De la démocratie en Amérique (1835)



SOMMAIRE

01 Activité collective

02 Nos libertés et leurs limites : l'ordre public

03 L'État de droit : la loi et la justice

04 Liberté de conscience et dérives sectaires

05 Synthèse

« AUTORISÉ OU INTERDIT ? »

Pour chaque carte, décidez ensemble : est-ce autorisé, interdit, ou est-ce que ça dépend ? Placez la carte dans la bonne colonne. Puis écrivez pourquoi, en utilisant la boîte à mots et les amorces de phrases.

- Insulter quelqu'un sur les réseaux sociaux
- Croire en la religion de son choix, ou n'en avoir aucune
- Traverser la rue en dehors du passage piéton
- Faire beaucoup de bruit la nuit
- Manifester dans la rue
- Créer une association avec des amis
- Klaxonner « pour rien » en ville
- Boire de l'alcool sur la voie publique
- Se marier avec la personne de son choix (homme ou femme)
- Se promener tout nu dans la rue
- Cueillir des fleurs dans un jardin public
- Faire grève quand on travaille
- Rouler à vélo sur le trottoir quand on a plus de 8 ans
- Rouler en trottinette électrique
- Critiquer le président ou le gouvernement
- Casser des vitrines pendant une manifestation
- Se baigner dans une rivière ou un lac
- Faire ses courses en pyjama ou pieds nus
- Empêcher quelqu'un d'aller voter
- Chanter ou jouer de la musique dans la rue
- Porter un signe religieux visible
- Fumer dans un lieu public fermé (gare, école, restaurant)
- Garder un animal sauvage (serpent, singe) chez soi
- Se marier à 15 ans
- Tondre la pelouse ou bricoler bruyamment le dimanche

COMPRENDRE

Dans la vie, on est [_____]. Mais on n'a pas le droit de tout faire : ma liberté s'arrête là où commence celle des [_____]. Pour que tout le monde puisse vivre ensemble, la [_____] fixe des limites. Certaines choses sont [_____], d'autres sont [_____], et parfois « ça [_____] » de l'endroit ou de la situation. Ces règles servent à [_____] chacun.

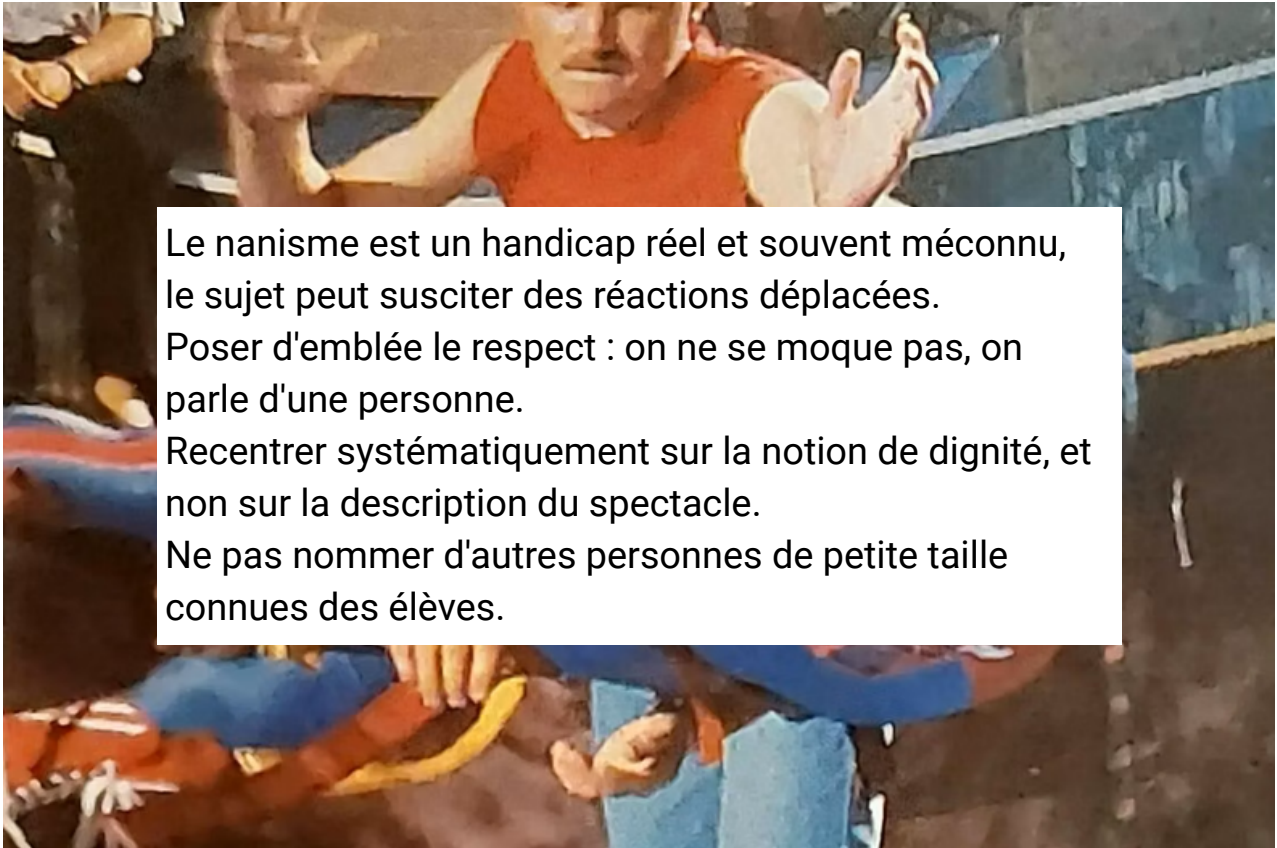
Mots à placer : [autorisées], [autres], [dépend], [interdites], [libre], [loi], [protéger].

Boîte à mots : autorisé · interdit · ça dépend · la loi · la liberté · les autres · le danger · le respect · protéger · vivre ensemble

Pour donner mon avis :

- « Je pense que c'est parce que »
- « C'est interdit quand ça gêne »
- « C'est autorisé, mais »
- « Ça dépend de »

NOS LIBERTÉS ET LEURS LIMITES : L'ORDRE PUBLIC



Le nanisme est un handicap réel et souvent méconnu, le sujet peut susciter des réactions déplacées.

Poser d'emblée le respect : on ne se moque pas, on parle d'une personne.

Recentrer systématiquement sur la notion de dignité, et non sur la description du spectacle.

Ne pas nommer d'autres personnes de petite taille connues des élèves.

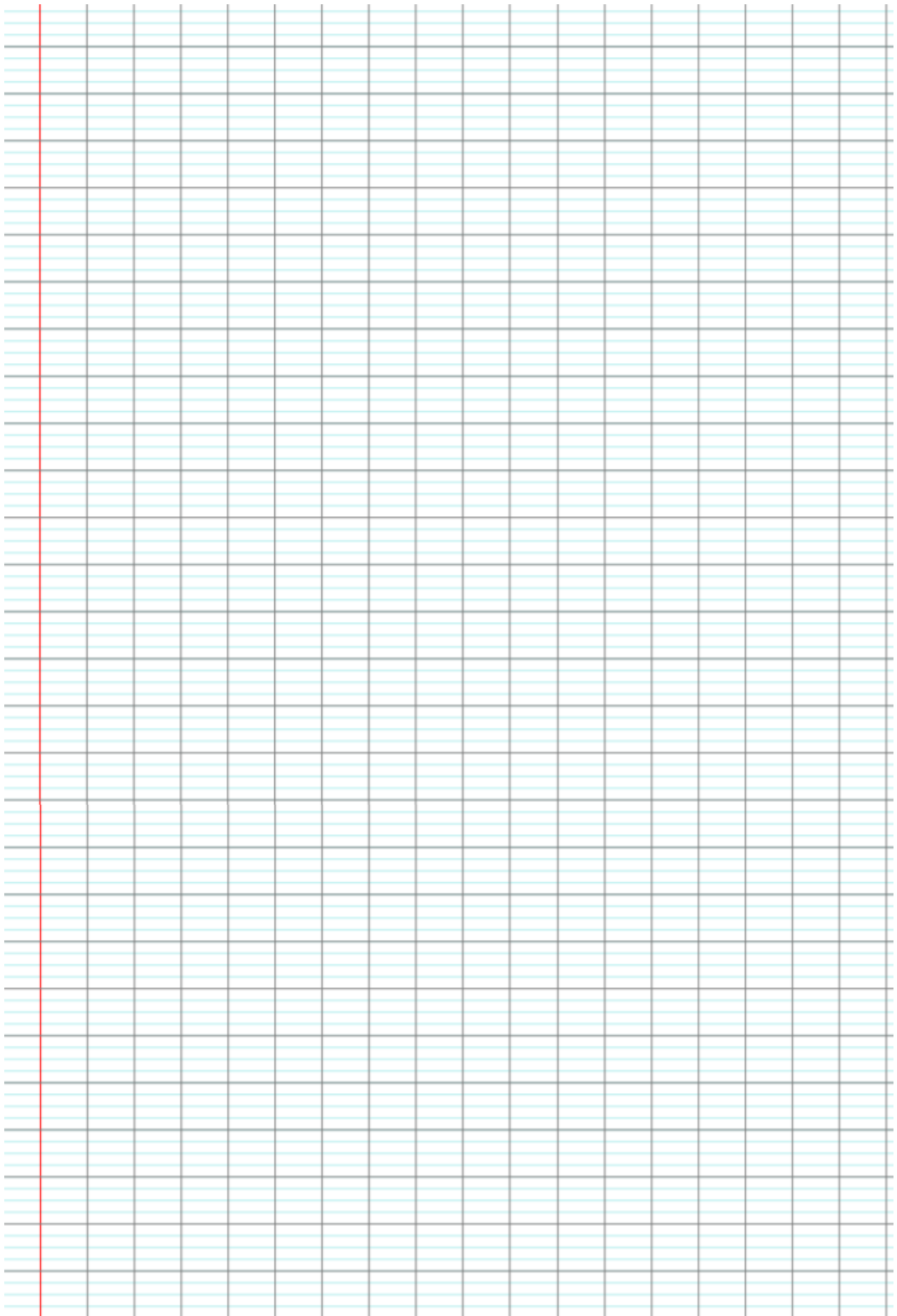
L'affaire du « lancer de nain »

Manuel Wackenheim est une personne de petite taille (il est atteint de nanisme). Dans les années 1990, il participait à un spectacle appelé « lancer de nain » : dans des discothèques, des clients le lançaient, protégé par un casque et des protections, sur un gros matelas. En 1991, le maire de Morsang-sur-Orge décide d'interdire ce spectacle dans sa commune. Manuel Wackenheim n'est pas d'accord : il dit qu'il est libre d'exercer cette activité et qu'elle lui permet de gagner sa vie. L'affaire remonte jusqu'au Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative. En 1995, le Conseil d'État donne raison au maire : ce spectacle porte atteinte à la dignité de la personne humaine, et le respect de la dignité fait partie de l'ordre public.

QUESTION

Pourquoi le maire a-t-il pu interdire ce spectacle, alors que Manuel Wackenheim était d'accord pour le faire ?

Wander Wackemien! etait d'accord pour le faire :





La liberté d'expression

Compte à rebours

www.lumni.fr/video/la-liberte-d-expression

En France, la liberté d'expression est garantie par la loi. Cette liberté accorde des droits mais impose aussi des limites à ne pas franchir (diffamation, injure, harcèlement, incitation à la haine...) sous peine de sanctions pénales. Décryptage avec Camille Décode.

La liberté d'expression, c'est quoi ?

La liberté d'expression est une liberté fondamentale qui permet de dire ce qu'on pense sans avoir peur d'être pourchassé ou de finir en prison. En étant libre d'exprimer son opinion, on est libre de parler de tout ce que l'on veut : de sujets légers, plus sérieux, voire polémiques.

- Au niveau international, la liberté d'expression est garantie par la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Au plan européen, c'est la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme qui nous l'assure.
- En France, la liberté d'expression est protégée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, et encadrée par la loi du 29 juillet 1881 sur la **liberté de la presse** et par le Code pénal.

Ainsi, sans liberté d'expression, nous n'aurions pas le droit d'utiliser les réseaux sociaux librement, et les journaux ne pourraient pas faire leur travail d'information correctement.

Les droits de la liberté d'expression

La liberté d'expression donne la possibilité d'extérioriser et de partager librement ses idées. De nombreux droits fondamentaux en découlent : la liberté de communication, la liberté de la presse, la liberté d'association, la liberté syndicale, la liberté de manifester, le droit au silence

Les limites de la liberté d'expression

Nos droits ont des limites. C'est notamment le cas lorsque l'usage de la liberté d'expression trouble l'ordre public ou enfreint la loi. Parmi ces limites, il y a :

- **l'injure.** Il s'agit d'un propos insultant ou péjoratif adressé à une personne pour la rabaisser, la dévaloriser.
- **la diffamation.** Il s'agit de dire un propos qui porte atteinte à l'honneur d'une personne.

⇒ Exemples :

1. Dire de quelqu'un que c'est « une grande perche, ou un sale moche... », c'est de l'injure.
2. Présenter son pire ennemi comme « un voleur », mais qu'aucun jugement ne l'a jamais reconnu coupable d'un tel acte, c'est de la diffamation.

L'injure et la diffamation sont punies par la loi.

Lorsque les propos sont tenus en privé, ce sont des **contraventions**.

Lorsque les propos sont prononcés en public, ou qu'ils ont un caractère aggravant tels que des paroles racistes, sexistes, homophobes ou handiphobes (discrimination envers les handicapés), ce sont des **délits**, plus sévèrement punis par la loi : 1 an de prison, et de 12 000 € à 45 000 € d'amende.
[...]

QCM**1. En France, par quel texte de 1789 la liberté d'expression est-elle protégée ?**

- La loi de 1881
- La Convention européenne des droits de l'homme
- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- La Déclaration universelle des droits de l'homme

2. Qu'est-ce que la liberté d'expression ?

- La liberté de dire ce qu'on pense sans avoir peur d'être poursuivi ou emprisonné
- Le droit de dire n'importe quoi sans aucune limite
- Le droit de garder le silence uniquement
- L'obligation de donner son avis sur tout

3. Qu'est-ce que l'injure ?

- Un propos qui accuse faussement quelqu'un d'un acte précis
- Un propos insultant qui cherche à rabaisser une personne
- Une information vérifiée publiée dans un journal
- Une opinion politique exprimée sur les réseaux

4. Qu'est-ce que la diffamation ?

- Affirmer qu'une personne a commis un acte (par exemple un vol) sans qu'aucun jugement ne l'ait prouvé
- Dire à quelqu'un qu'il est « une grande perche »
- Écrire un article d'information vérifié
- Se taire face à une accusation

5. Quand des propos insultants sont tenus en public, ou visent une personne pour sa couleur de peau, son sexe ou un handicap, ils deviennent :

- une simple opinion
- une contravention sans gravité
- un délit, puni plus sévèrement par la loi
- un droit garanti

6. Quand la liberté d'expression peut-elle être sanctionnée ?

- Quand on donne une opinion sur un sujet sérieux
- Quand on critique un film ou un livre
- Quand on parle d'un sujet polémique
- Quand elle trouble l'ordre public ou enfreint la loi (injure, diffamation, incitation à la haine)

L'ÉTAT DE DROIT : LA LOI ET LA JUSTICE



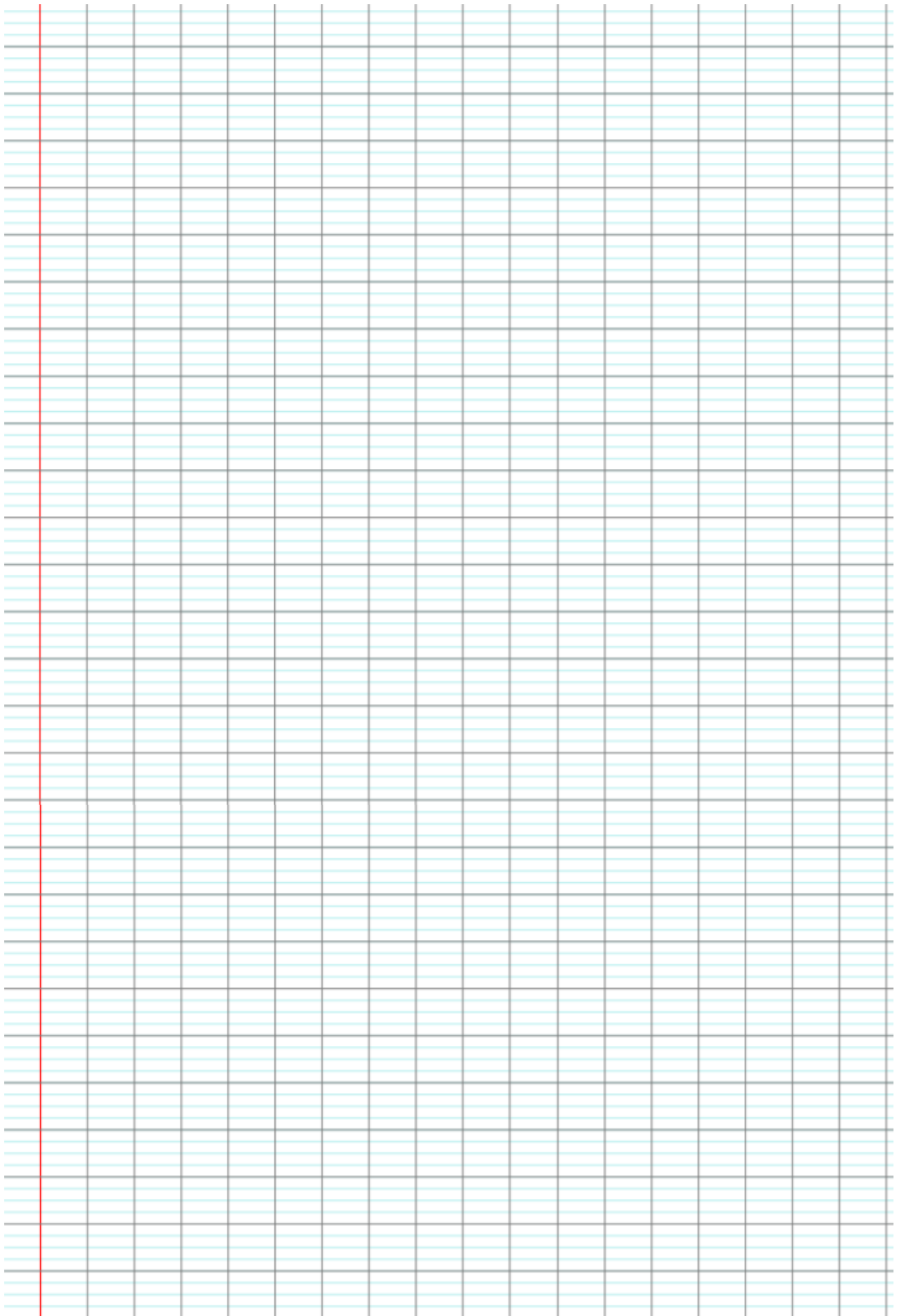
📌 "Un arrêt fondamental": le lancer de nain interdit il y a 30 ans jour pour jour grâce à la ville de Morsang-sur-Orge

En 1991, le maire de Morsang-sur-Orge interdit le spectacle. Manuel Wackenheim n'est pas d'accord et conteste la décision devant un tribunal. Le tribunal administratif de Versailles lui donne d'abord raison et annule l'interdiction du maire. Mais la commune n'en reste pas là : elle porte l'affaire devant le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative de France. En 1995, le Conseil d'État tranche définitivement : il donne raison au maire. Ainsi, même la décision d'un maire peut être examinée, contestée, puis jugée par la justice.

QUESTION

Cette affaire montre que même une décision de l'État peut être contrôlée. Qui a eu le dernier mot, et qu'est-ce que cela prouve ?

A blank sheet of graph paper with a grid pattern. The grid consists of light blue horizontal lines and vertical lines. A prominent red vertical line runs down the left side of the page, serving as a margin. The rest of the page is filled with a standard grid of squares.





L'État de droit, une valeur fondatrice

Compte à rebours

www.lumni.fr/video/l-etat-de-droit-une-valeur-fondatrice

En 1748, Montesquieu écrit : « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ». C'est ce que l'on appelle l'État de droit, une notion qui va aussi guider la France et une partie de l'Europe pour poser les bases d'une paix durable après la Seconde Guerre mondiale. Retour dans Compte à rebours sur l'un des fondements de notre organisation politique.

L'idée d'un contre-pouvoir

348 av. J.-C. : à la fin de sa vie, le philosophe grec Platon s'interroge sur la nature du pouvoir. Dans La République, il compare différents types de systèmes politiques. Dans son dernier livre Les Lois, il précise :

Le législateur ne doit pas constituer de pouvoirs qui ne s'équilibrent pas du fait de leur mélange. Cela veut dire qu'à tout pouvoir, il faut un contre-pouvoir. Mais cette graine politique lancée par un vieux sage est destinée à germer bien des siècles plus tard.

Les origines de l'État de droit

- Au Moyen Âge, le roi d'Angleterre Jean sans Terre est tellement impopulaire que les nobles et le peuple se soulèvent. En 1215, il est contraint de signer une « Grande charte », la Magna Carta, qui limite son propre pouvoir. Ce texte garantit, au moins en principe, l'égalité de chacun devant la loi, et ça, c'est une grande première.
- Mais en France, à la fin du Moyen Âge, c'est le contraire qui se produit. Le pouvoir des rois, qu'ils prétendent tenir de Dieu, se renforce.
- En 1653, Louis XIV, le Roi-Soleil, impose l'absolutisme. C'est lui qui fait les lois, les applique et peut même revenir sur les décisions des juges. L'État, c'est lui !
- En 1748, le baron de Montesquieu publie De l'esprit des lois. Il y écrit :

Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir.

Il théorise ainsi sa répartition en trois entités destinées à coopérer : le législatif (qui vote les lois), l'exécutif (qui les fait appliquer), le judiciaire (qui contrôle et sanctionne le non-respect des lois). Cette séparation des pouvoirs est au cœur de l'État de droit. Montesquieu n'est pas le seul à penser de la sorte : juste avant lui, il y a eu le Britannique John Locke. Leurs idées vont triompher avec la Révolution française.

- 4 août 1789 : c'est l'abolition des privilèges, qui supprime les droits spéciaux s'appliquant aux nobles ou à l'Église.
- Deux ans plus tard, la France adopte sa première Constitution, qui consacre l'égalité de tous et l'obéissance commune à la même loi.

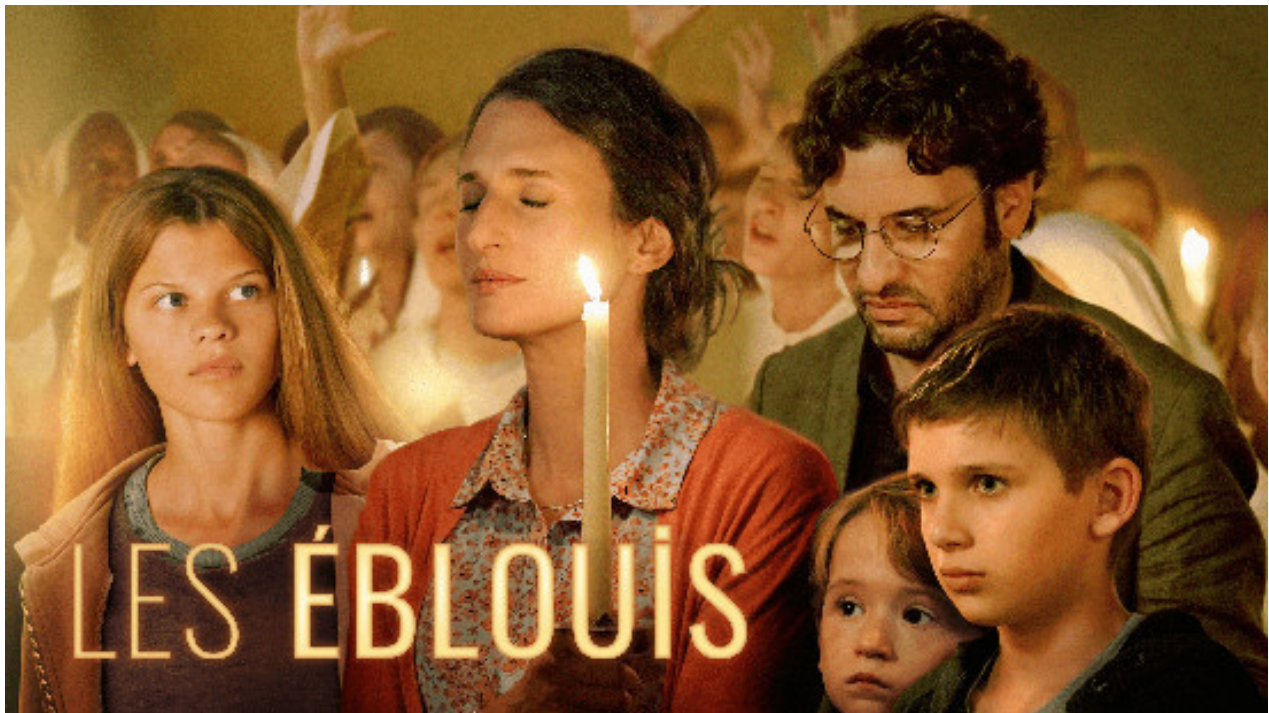
Ces idées vont faire tache d'huile et, peu à peu, l'État de droit et la démocratie cherchent à s'imposer partout en Europe.

[...]

QCM

1. **Qui a écrit « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que le pouvoir arrête le pouvoir » ?**
 - Platon
 - Montesquieu
 - Louis XIV
 - Jean sans Terre
2. **En quelle année Montesquieu publie-t-il De l'esprit des lois ?**
 - 1215
 - 1653
 - 1748
 - 1789
3. **Qu'est-ce que l'État de droit ?**
 - Une organisation où tout le monde, même l'État, doit respecter la loi
 - Un État dirigé par un seul homme qui fait et défait les lois
 - Un pays où il n'existe aucune loi
 - Un État où seuls les nobles ont des droits
4. **Quel philosophe grec, dans Les Lois, affirme qu'à tout pouvoir il faut un contre-pouvoir ?**
 - Montesquieu
 - John Locke
 - Louis XIV
 - Platon
5. **Que fait Louis XIV, le Roi-Soleil, selon l'article ?**
 - Il partage le pouvoir avec le peuple
 - Il signe une charte qui limite son pouvoir
 - Il concentre tous les pouvoirs : il fait les lois, les applique et revient sur les décisions des juges
 - Il vote les lois avec les députés
6. **Que se passe-t-il dans la nuit du 4 août 1789 ?**
 - On adopte la première Constitution
 - Montesquieu publie son livre
 - Louis XIV arrive au pouvoir
 - On abolit les privilèges des nobles et de l'Église
7. **À quoi servent les trois pouvoirs séparés (législatif, exécutif, judiciaire) ?**
 - À donner tout le pouvoir à une seule personne
 - À s'équilibrer, pour qu'aucun pouvoir n'abuse de sa force
 - À supprimer les lois
 - À empêcher les gens de voter

LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET DÉRIVES SECTAIRES



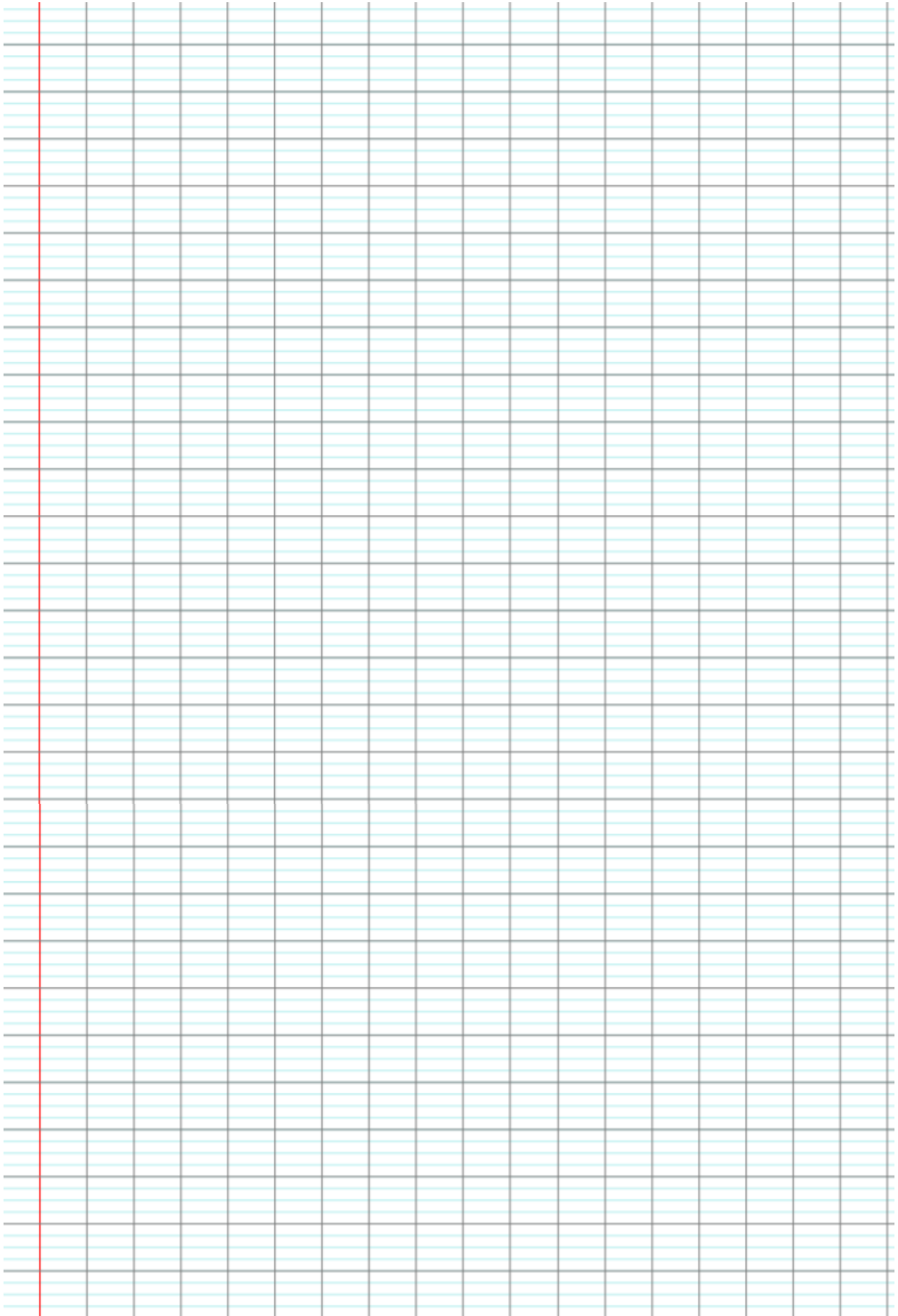
Les Éblouis

Camille, 12 ans, passionnée de cirque, est l'aînée d'une famille nombreuse. Un jour, ses parents intègrent une communauté religieuse basée sur le partage et la solidarité dans laquelle ils s'investissent pleinement. La jeune fille doit accepter un mode de vie qui remet en question ses envies et ses propres tourments. Peu à peu, l'embrigadement devient sectaire. Camille va devoir se battre pour affirmer sa liberté et sauver ses frères et sœurs.

QUESTION

Au début, la famille de Camille est libre de croire et de rejoindre cette communauté. À partir de quel moment y a-t-il un problème que la loi peut punir ?

[illegible]





Sectes : un film et un débat sur l'emprise et la reconstruction

France Télévisions

www.francetelevisions.fr/et-vous/notre-tele/a-ne-pas-manquer/lasoireecontinue-avec-les-eblois-16543

« Les Éblouis » — long-métrage de Sarah Suco doublement primé, avec Camille Cottin et Céleste Brunnquell — ouvrira #LaSoiréeContinue consacrée aux phénomènes sectaires. Julian Bugier présentera le débat, intitulé « Victimes de sectes : de l'emprise à la reconstruction ». À voir mardi 28 mars à partir de 21.10 sur France 2.

Le dernier rapport annuel de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) pointe l'augmentation des signalements. Alors que début mars se sont tenues les premières Assises nationales de lutte contre les dérives sectaires, France 2 consacre #LaSoiréeContinue aux phénomènes sectaires. Une offre éditoriale spécifique sur france.tv accompagnera ce sujet de société qui concerne toutes les générations et traverse toutes les classes socioprofessionnelles.

21.10 : Les Éblouis

Inspiré de la propre histoire de la réalisatrice, ce film puissant raconte l'emprise sectaire et tous ses desseins pervers. Ce long-métrage a été doublement récompensé lors de l'édition 2019 du Festival du film de Sarlat : par la Salamandre d'or du meilleur film décernée par le public, ainsi que par le Prix d'interprétation féminine décerné à Céleste Brunnquell par le Jury Jeunes.

La lumineuse Céleste Brunnquell incarne la jeune Camille qui voit ses parents entrer dans la Communauté de la Colombe et décider d'y faire vivre toute la famille. Impuissante, elle doit accepter pour le bien de sa mère — dans ce rôle, une Camille Cottin transportée — les renoncements multiples imposés par le Berger, prêtre gourou magnifiquement interprété par Jean-Pierre Darroussin. Celui-ci distille peu à peu son emprise sur ses victimes consentantes en les coupant de leur cercle familial. Mais Camille, qui connaît les premiers émois de l'adolescence, avance dans la vie contre l'aveuglement général. Rattrapée par la pression parentale et communautaire, et forcée de se plier aux règles de plus en plus abusives du Berger, elle garde les yeux ouverts et entre en rébellion. Surtout lorsqu'elle comprend que ses frères et sœur sont en danger...
Ceux à qui la réalisatrice Sarah Suco dédie le film.

22.50 : Débat – Victimes de sectes : de l'emprise à la reconstruction

Le débat, présenté par Julian Bugier, prolongera ce film et fera le point sur le phénomène sectaire aujourd'hui, ses dérives et le phénomène d'emprise qui conduit à l'embrigadement dans une secte, au risque parfois d'y entraîner même ses enfants. Seront présents sur le plateau :

- **Ricardo Mendes**, rescapé d'une secte bouddhiste
- **Sonia Backès**, secrétaire d'Etat à la citoyenneté
- **Marie Drilhon**, vice-présidente de l'UNADFI (Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes)
- **Delphine Guérard**, psychologue, spécialiste du phénomène sectaire
- **Jean-Loup Adénor**, journaliste (Marianne) et auteur de *Le Nouveau Péril sectaire*, enquête inédite sur les dérives sectaires d'aujourd'hui, éditions Robert Laffont

QCM**1. De quoi s'est inspirée la réalisatrice pour écrire ce film ?**

- D'un roman policier
- D'un fait divers inventé
- D'un rêve
- De sa propre histoire

2. Dans le film, que subissent Camille et sa famille au sein de la communauté ?

- L'emprise d'un gourou qui les coupe peu à peu de leur famille
- Des vacances agréables
- Un simple déménagement
- Une aide financière sans condition

3. Comment appelle-t-on le chef de la communauté qui impose ses règles ?

- Le maire
- Le juge
- Le Berger, présenté comme un prêtre gourou
- Le préfet

4. Que pointe le dernier rapport de la Miviludes ?

- Une baisse des croyances
- Une augmentation des signalements de dérives sectaires
- La fin des sectes en France
- Une hausse des mariages

5. Que signifie « Miviludes » ?

- Un festival de cinéma
- Une association de défense des animaux
- Un tribunal pour mineurs
- La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

6. Selon l'article, le phénomène sectaire concerne :

- toutes les générations et toutes les classes sociales
- seulement les personnes âgées
- seulement les gens très pauvres
- seulement les enfants

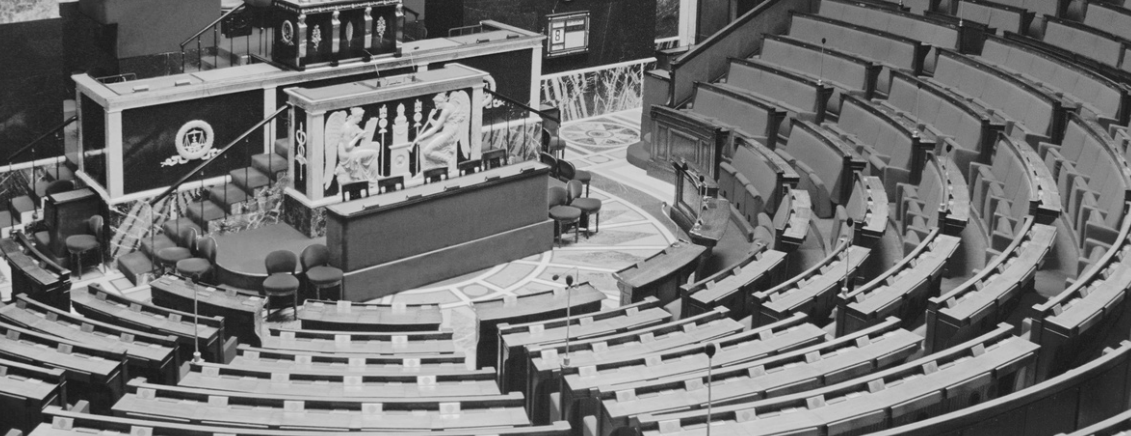
7. À quoi sert une association comme l'UNADFI, citée dans le débat ?

- À produire des films
- À organiser des festivals
- À défendre les familles et les personnes victimes de sectes
- À vendre des livres

01 J'ai appris que ...

02 J'ai appris que ...

03 J'ai appris que ...

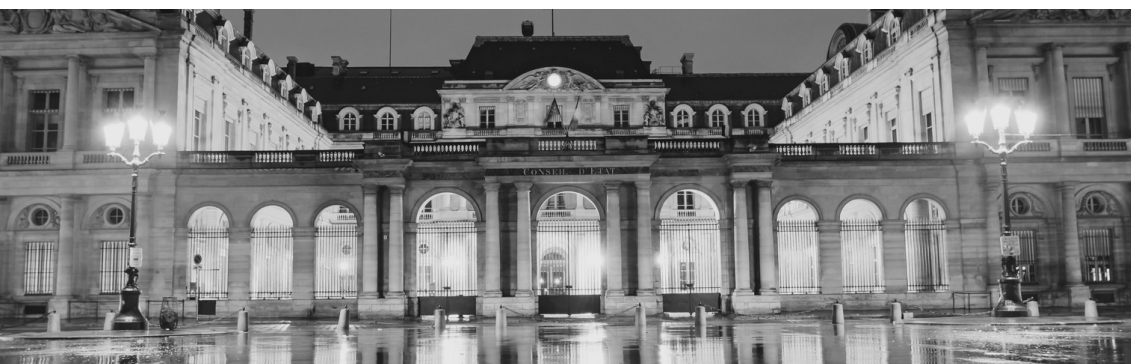


Nous avons des libertés individuelles (croire, s'exprimer, circuler) et collectives (se réunir, manifester, faire grève). Ces libertés ne sont pas sans limite : ma liberté s'arrête là où commence celle des autres. La loi les encadre pour protéger tout le monde : c'est l'ordre public, qui comprend la sécurité, la tranquillité, la salubrité et le respect de la dignité de la personne.

La France est un État de droit : tout le monde, même l'État, doit respecter la loi. Les règles sont classées selon la hiérarchie des normes, avec la Constitution au sommet. Une justice indépendante fait respecter le droit ; on peut faire appel d'une décision, et les mineurs ont une justice adaptée, qui protège et éduque.

Chacun est libre de croire ou de ne pas croire : c'est la liberté de conscience, garantie par la laïcité. La loi ne juge pas les croyances, mais elle punit les dérives sectaires, qui manipulent les personnes et leur font du mal. La Miviludes surveille ce danger et protège les victimes.

Dans un État de droit, nos libertés sont garanties par la loi, la Constitution et la justice, et limitées pour protéger les autres et l'ordre public.



4^e - Thème 1

L'ÉTAT DE DROIT ET LES LIBERTÉS

Mon résultat à l'évaluation :

LE PROCHAIN THÈME

4^e - Thème 2

DÉFENDRE LE CADRE DÉMOCRATIQUE : SÉCURITÉ ET DÉFENSE NATIONALE

